



SÉANCE DE CONSEIL MUNICIPAL DU 4 AVRIL 2013.

<u>NOMBRE DE</u>
<u>CONSEILLERS :</u>
EN EXERCICE : 13
PRÉSENTS : 10
POUVOIR : 1
VOTANTS : 11

L'AN DEUX MILLE TREIZE,
Le quatre avril, à vingt heures trente minutes,

le CONSEIL MUNICIPAL de la COMMUNE de THÉNEZAY, dûment convoqué,
s'est réuni à la MAIRIE, sous la présidence de Madame Véronique CORNUAULT, Maire.

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL: 29 mars 2013.

PRÉSENTS: Mme CORNUAULT Véronique (Maire), M. PINEAU Jean-Louis, M. PROUST Jacky,
Mme DAVault Joëlle, M. DEJONCKHEERE Thierry (Adjoints), M. LÉON Jean-Jacques,
M. PASQUIER Thierry, M. SAIVRES Jean-François, M. BAUDOUIN Jean-Paul,
Mme PROUST-FLORISSON Gaëlle.

Absents: Mme NOIRAUULT Danielle (excusée, avec pouvoir à M. BAUDOUIN Jean-Paul),
Mme BLAIS Angéline, M. BOITARD Stevee.

Mme PROUST-FLORISSON Gaëlle a été élue secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR :

-Session budgétaire 2013 :

Présentation puis vote des comptes administratifs et comptes de gestion de l'exercice 2012 et présentation puis vote des budgets primitifs 2013. (Budget principal, budgets annexes, budget autonome « PHOTOVOLTAÏQUE »).

-Programme de travaux «PHOTOVOLTAÏQUE» :

Amortissement de l'opération.

-Projet de réhabilitation des locaux de la salle omnisports : Précision sur le financement de l'opération.

-Fiscalité directe locale 2013.

-Subvention de fonctionnement 2013

attribuée à l'école Marie-Antoine.

-Demande de reprise de concession au cimetière communal (Mme Michèle MILLERAND).

-Questions et infos diverses (Résultats de la consultation portant sur la 1ère tranche de travaux sécurité-circulation centre bourg,

-Comptes-rendus des réunions de commissions, des comités consultatifs et du conseil communautaire.

Madame le Maire ouvre la séance et demande aux conseillers municipaux s'ils ont des remarques à émettre sur le procès-verbal de la séance du 21 mars dernier. Aucune observation n'étant formulée, les conseillers adoptent le compte rendu et procèdent à sa signature.

Cette dernière sollicite ensuite l'autorisation lui permettant d'ajouter un point supplémentaire, qui pourra être traité, en fin de séance, au titre des questions diverses, à savoir la mise à disposition d'un agent des services de la Mairie auprès de l'E.H.P.A.D. « Résidence de la Plaine ». Le conseil municipal, à l'unanimité, accorde cette autorisation.

**BUDGET PRINCIPAL - BUDGETS ANNEXES - BUDGET AUTONOME « PHOTOVOLTAÏQUE » :
ADOPTION DES COMPTES ADMINISTRATIFS ET COMPTES DE GESTION 2012
ET VOTE DES BUDGETS PRIMITIFS 2013.**

Madame le Maire rappelle au Conseil municipal les dispositions prises, le 21 mars dernier, lors de la réunion de préparation budgétaire organisée pour le seul budget principal puis elle invite Claudine SAUVIGNON, adjoint administratif chargée de la comptabilité communale, à présenter, chapitre par

chapitre, les résultats apparaissant en clôture d'exercice 2012 pour tous les budgets et, en parallèle, l'ensemble des budgets primitifs proposés au titre de l'exercice 2013.

Avant d'entamer cette présentation, Madame SAUVIGNON, suite à la remarque émise, lors de la réunion de préparation budgétaire du 21 mars, par M. Jean-Jacques LÉON, s'agissant de l'importance de la dépense apparaissant, en clôture d'exercice 2012, sur le poste « carburants », apporte toutes précisions sur le détail des facturations prises en charge au cours de l'année 2012, et sur l'évolution des consommations au cours des dernières années écoulées. La hausse importante des prix des carburants semble justifier le montant de la dépense.

(A noter, s'agissant du budget principal 2013, que quelques comptes ont donné lieu à une modification d'inscription de crédits : C/60632 : + 30 000,00 €, C/61522 : + 30 000,00 €, C/6541 : + 200,00 €, C/657362 : + 1 000,00 €, C/6574 : + 500,00 €, C/6419 : + 4.900,00 €, C/7343 : - 182,00 €).

Les comptes administratifs établis pour l'année 2012 laissent apparaître les résultats suivants :

C.A. 2012	Budget principal	Budget annexe Lotissement des Chênes	Budget annexe Z.A.	Budget annexe Locations soumises à TVA	Budget aut. PHOTOVOLTAÏQUE
INVESTISSEMENT					
Solde d'exécution reporté (+ ou -)	- 193 730,44		0	0	0
Recettes réalisées	482 802,78	211 192,78	49 044,95	0	11 982,00
Dépenses réalisées	434 573,78	211 192,78	49 044,95	0	10 017,97
Résultat de l'exercice	48 229,00	0	0	0	1 964,03
Solde d'exécution N+1	- 145 501,44	0	0	0	1 964,03
Restes à réaliser recettes	0	0	0	0	125 000,00
Restes à réaliser dépenses	63 191,51	0	0	0	110 219,17
Besoin de financement	- 208 692,95	0	0	0	Excédent recettes : 14 780,83
FONCTIONNEMENT					
Résultat antérieur reporté	229 434,85	0	0	6 902,50	0
Recettes réalisées	1 543 331,19	196 908,93	49 044,95	7 310,88	0
Dépenses réalisées	1 241 790,42	196 908,93	49 044,95	7 566,55	0
Résultat de l'exercice	301 540,77	0	0	- 255,67	0
Résultat à affecter	530 975,62	0	0	6 646,83	0
Affectation en réserves (compte 1068 au budget N+1)	208 692,25	0	0	0	0
Report en fonctionnement (compte 002 du budget N+1)	322 282,67	0	0	6 646,83	0

et les budgets proposés au titre de l'exercice 2013 présentent les montants totaux suivants, équilibrés en recettes et dépenses de chaque section :

	<u>Budget principal</u>	<u>Lotissement des Chênes</u>	<u>Locations Soumises à TVA</u>	<u>Z.A.</u>	<u>PHOTOVOLTAÏQUE</u>
Montant total section fonctionnement	1 686 697,67	181 835,43	12 046,83	49 044,95	11 604,00
Montant total section d'investissement	926 435,95	212 430,37	0	49 044,95	176 268,03

Le Conseil municipal prend ensuite connaissance de l'ensemble des inscriptions prévues en section d'investissement du budget principal de l'exercice 2013 (selon tableau joint en annexe).

Madame le Maire se retire de la séance et, sous la présidence de Jean-Paul BAUDOUIN, doyen de l'assemblée, le Conseil municipal, par vote à main levée, adopte, à l'unanimité, l'ensemble des comptes administratifs 2012 (budget principal, budget autonome et budgets annexes).

Puis, sous la présidence de Madame le Maire, le Conseil municipal adopte (à l'unanimité) l'ensemble des comptes de gestion 2012 et procède au vote de l'ensemble des budgets établis au titre de l'année 2013 (également adoptés à l'unanimité).

La présentation budgétaire achevée, Madame le Maire présente au conseil municipal un état de la dette permettant de visualiser l'évolution de la situation depuis 1989. La situation financière de la commune, apparaît, à ce jour, semblable à celle que l'on connaissait en 1989, et donc, saine. Jean-Jacques LÉON demande toutefois pourquoi personne n'a tiré la sonnette d'alarme lorsque, au cours des années 2000-2001, l'endettement a littéralement «explosé».

D 32.2013 : SUBVENTION ÉCOLE MARIE-ANTOINE (ANNÉE 2013).

Sur proposition de Madame le Maire et considérant le calcul effectué dans le cadre de la préparation budgétaire 2013, le Conseil municipal, à l'unanimité :

-DIT qu'il y a lieu de verser à l'école Marie-Antoine une subvention d'un montant de 48.800,00 euros au titre de l'année 2013,

-RAPPELLE que cette subvention donnera lieu, comme chaque année, à quatre versements à raison d'1/4 du montant total attribué : le premier, dès que le budget sera exécutoire, le 2^{ème} à la date du 15 juin, le 3^{ème} à la date du 15 septembre, le 4^{ème} à la date du 15 décembre.

-PRÉCISE que les crédits nécessaires au mandatement de cette subvention sont inscrits au compte 6574 du budget principal – exercice 2013 (montant global inscrit : 64.000,00 euros)

D 33.2013 - FISCALITÉ 2013 : TAUX D'IMPOSITION DES QUATRE TAXES DIRECTES LOCALES

Au terme d'une présentation effectuée par Madame le Maire, portant sur :

-les taux d'imposition et bases prévisionnelles notifiés au titre de l'année 2013 (Selon état n° 1259 COM – FDL 2013),

-le détail des diverses allocations compensatrices et notamment celui des taxes s'ajoutant à la CFE 2013 (Taxe additionnelle FNB, produit des IFR, produit de la CVAE, DCRTP, versement GIR),

le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

-DÉCIDE, à l'unanimité, de ne pas modifier, en 2013, les taux d'imposition des quatre taxes directes locales.

Les quatre taux appliqués au titre de l'année 2013 seront donc les suivants:

-Taxe d'habitation	: 18,94
-Taxe foncière (bâti)	: 15,77
-Taxe foncière (non bâti)	: 52,78
-CFE	: 18,46

D 34.2013 : CIMETIÈRE COMMUNAL : RÉTROCESSION D'UNE CONCESSION PERPÉTUELLE :

Madame le Maire fait part au Conseil municipal de la demande que Madame Michèle MILLERAND, domiciliée : Maison de Retraite Sainte Elizabeth – Route de Paizay le Sec – 86260 LA PUYE, lui adresse, par correspondance du 24 mars 2013, pour rétrocession à la commune, d'une concession perpétuelle acquise le 25 juin 1987 au cimetière communal (concession n° 26 – Plan E – N° d'ordre 554 – montant total 500 francs + droits d'enregistrement afférents : 91,00 francs).

Madame Michèle MILLERAND rappelle que cette concession, ainsi que la concession n° 25 – Plan E, achetée le même jour et aux mêmes conditions, avaient été acquises à l'effet d'y fonder les sépultures particulières :

- d'elle-même et de son mari, Monsieur Jean MILLERAND (concession n° 25)
- de Monsieur Jacques MILLERAND (son fils) et de sa famille (concession n° 26).

Monsieur Jacques MILLERAND et sa famille ayant, depuis lors, effectué le choix de la crémation, la concession N° 26 s'avère disponible.

Invité à se prononcer sur cette question, le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

ARRÊTE la décision suivante :

-ACCEPTE, pour les raisons exposées par Madame Michèle MILLERAND, la rétrocession de concession demandée,
-DIT que cette rétrocession donnera lieu au reversement, au profit de Madame Michèle MILLERAND, de la somme de 50,82 euros (333,34 Frs), correspondant à l'intégralité des deux tiers de la recette perçue par la commune,
-PRÉCISE que le mandatement de cette somme sera opéré à partir des crédits inscrits au compte 673 du budget principal – Exercice 2013,
-AUTORISE Madame le Maire à établir et à signer l'acte et tous autres documents éventuels liés à cette rétrocession.

D 35.2013 : PROGRAMME DE TRAVAUX «PHOTOVOLTAÏQUE» SUR BÂTIMENTS COMMUNAUX : AMORTISSEMENT DE L'OPÉRATION.

Sur proposition de Madame le Maire, le Conseil municipal, à l'unanimité, décide que l'opération d'installations photovoltaïques sur bâtiments communaux donne lieu à un amortissement sur une durée de 20 années.

D 36.2013 : TRAVAUX DE RÉHABILITATION DE LA SALLE OMNISPORTS « FERNAND PÉTREAU » : CONDITIONS DE FINANCEMENT

Rappelant sa délibération prise lors de la séance du 6 décembre 2012 pour lancement, au cours de l'année 2013, d'un programme de travaux de réhabilitation des locaux de la salle omnisports « Fernand PÉTREAU » et dépôt, dans le cadre du financement de cette opération (laissant apparaître un coût estimatif prévisionnel de 86.030,00 euros H.T.), d'une subvention au titre de la D.E.T.R. 2013,

le Conseil municipal, considérant le vote du budget primitif 2013 venant d'intervenir au cours de la présente séance, précise que la prise en charge de la dépense sera assurée par autofinancement.

QUESTIONS DIVERSES :

D 37.2013 : MISE À DISPOSITION D'UN AGENT DES SERVICES DE LA MAIRIE AUPRÈS DE L'E.H.P.A.D. « RÉSIDENCE DE LA PLAINE » À THÉNEZAY

Madame le Maire informe le conseil municipal du projet de mise à disposition de l'un des agents titulaires affectés auprès des services de la Mairie (en l'occurrence Madame Claudine SAUVIGNON, adjoint administratif principal 2° classe, chargée de la comptabilité), auprès des services de l'E.H.P.A.D. « Résidence de la Plaine » - 3, Boulevard des Acacias – 79390 THÉNEZAY, et ce, afin d'y exercer, dès que possible (en raison de la mutation imminente d'un agent en place, vers l'E.H.P.A.D. de LA PEYRATTE), sur un temps de travail correspondant au mi-temps, des fonctions liées à la gestion comptable de l'établissement.

Le Conseil municipal, prend acte de ce projet (pour lequel il émet un avis favorable, à l'unanimité) et confie à Madame le Maire le soin d'effectuer toutes démarches associées à la procédure à lancer (prévoyant notamment le dépôt d'une demande d'avis auprès de la C.A.P.) en l'autorisant à signer l'ensemble des documents nécessaires.

(Jean-Jacques LÉON, à l'issue de la présentation de cette question, exprime ses remerciements à Claudine SAUVIGNON pour son accord en vue de cette mise à disposition).

-Programme sécurité-circulation-embellissement centre bourg (1^{ère} tranche de travaux) : la consultation venant d'être lancée (reposant sur un marché à bons de commandes) a donné lieu à la

réception de deux offres qui ont été ouvertes, le 28 mars, au cours d'une réunion, avec le cabinet DL INFRA, qui a permis de vérifier leur complétude au regard des diverses pièces administratives à fournir. Ces deux offres sont, à l'heure actuelle, à l'étude auprès du cabinet DL INFRA qui procède à une analyse comparative des bordereaux de prix proposés. La commission de travail se réunira de nouveau lundi prochain, 8 avril, à 17h 30 (sous réserve de confirmation de cette date) pour prise de connaissance des conclusions établies par DL INFRA et émission d'un avis auprès de Madame le Maire, à laquelle reviendra le choix de l'offre à retenir.

-Activité commerciale (et autre) en centre bourg : on constate beaucoup de mouvement, à l'heure actuelle, sur la place de l'Hôtel de Ville.... l'enseigne CARREFOUR, repreneuse du commerce G20, a lancé un programme de travaux de réaménagement interne des locaux. Du côté boulangerie, la mutation de propriété prévue entre Madame Alexandra RENOUX et Monsieur Benoît MARTIN, est en voie de réalisation et, là aussi, des travaux de réaménagement de locaux sont en cours. En haut de la Place, des échafaudages ont été installés le long de la salle des fêtes « Michel BONNET » dont la toiture se prépare à recevoir ses panneaux photovoltaïques.

En ce qui concerne plus spécialement la supérette, Madame le Maire précise qu'elle a pu rencontrer Monsieur GIRARD, futur gérant. Ce dernier met actuellement sa société en place et il semble déjà avoir un adjoint en perspective. L'effectif du personnel va également être constitué.

La question des pompes à essence, qui semblait initialement poser problème, ne suscite plus d'inquiétude.

L'inauguration des locaux est prévue le 29 avril prochain, avec ouverture le 30.

-Réseau d'éclairage public : les travaux de vérification du fonctionnement des équipements sont en cours (achevés en centre bourg et entamés dans les hameaux).

-Réforme scolaire : un courrier vient de partir, ce jour, à l'intention des parents d'élèves, afin de les informer des diverses modifications qui vont intervenir, à la rentrée scolaire 2013.2014, sur les rythmes associés à la semaine scolaire.

S'agissant de la prise en charge des enfants, des demi-heures pourront être organisées en garderie (avec l'intervention des agents communaux) afin de permettre aux services assurant le péri scolaire de pouvoir répondre à l'ensemble des besoins existants.

-Accident de CHICHÉ et gestion de la vente d'alcool par le milieu associatif local : l'accident mortel qui a récemment eu lieu à CHICHÉ (accident dont un jeune cyclomotoriste a été victime et qui semble dû à une consommation excessive d'alcool) a suscité une grande émotion et a conduit à un rappel de la réglementation auprès des élus locaux du secteur. Au plan local, madame le Maire signale qu'elle a effectué ce rappel de réglementation auprès des associations organisatrices de manifestations et soirées avec buvettes. Elle a particulièrement insisté sur la nécessité de respecter les horaires déclarés, et sur l'interdiction de vendre des boissons alcoolisées aux mineurs et personnes en état d'ébriété. Une rencontre spéciale a eu lieu à ce sujet avec les responsables du F.C.T.F. (Un constat d'irrégularités en ce domaine ayant été effectué lors d'une très récente soirée organisée par le club).

QUELQUES DATES À RETENIR (proposées par Madame le Maire) :

-La semaine prochaine (du 8 au 14 avril) sera la semaine NATUR'AGIR 2013.

-19 avril : vernissage de la prochaine exposition artistique en mairie.

-29 avril : accueil de l'assemblée générale départementale de l'A.D.M.R. à THÉNEZAY.

-30 avril : réunion du conseil communautaire.

-14 mai : prochaine séance de conseil municipal.

A noter aussi qu'un centenaire va prochainement être fêté à l'E.H.P.A.D.

En fin de séance, Joëlle DAVAULT, adjoint chargé de l'animation-marché-loisirs et fêtes, évoque la réunion qui s'est tenue hier soir, en mairie, avec les associations locales et dont l'objet portait sur l'organisation (éventuelle) d'une journée des associations 2013, le 22 septembre prochain. Sur les

18 associations représentées, 6 se montraient favorables au principe, 6 étaient contre et 6 restaient indécises. La réunion a brusquement pris une tournure très désagréable et difficilement gérable en raison de l'attitude et des propos négatifs (dont certains totalement hors sujet) tenus par les représentants de deux associations. Dans cette ambiance particulièrement explosive et tendue, Joëlle DAVULT a préféré annuler le projet de journée 2013.

L'ordre du jour étant clos, la séance est levée à 22h 45.